

BULLETIN 2025

J'adhère **ou** **Je fais un don**
ou je réadhère
au parti politique

voir grille de cotisations au verso

NOM.....Prénom.....

H F Date de naissance.....

Numéro, rue.....

Code postal.....Ville.....

Tél.....Mobile.....Courriel.....

Adhérent-e **ou** **Donateur-riche**

Montant de ma cotisation :

Montant de mon don :

.....euros

.....euros

Je choisis le mode de paiement :

Possibilité de payer en plusieurs fois, s'adresser à notre permanence régionale (coordonnées en bas de page)

- Chèque à l'ordre de : « Association de financement Les Écologistes Pays de la Loire »
- Prélèvement automatique : Préciser la fréquence souhaitée (mensuelle, trimestrielle)

Date & signature

- Rappel : en adhérent, coopérant ou en faisant un don, vous bénéficiez d'une déduction fiscale égale à 66% du montant de votre versement.
- La loi limite à 7500€ par an les versements effectués à un parti politique par un particulier.
L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros.
- Votre adhésion sera effective dès réception de votre paiement et après enregistrement par les instances des Écologistes Pays de la Loire
- Les adhérent-e-s du parti politique adhèrent à ses statuts et leurs annexes (à consulter sur le site <https://lesecologistes.fr/>)
- Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant en vous adressant à [\[pdl@eelv.fr\]](mailto:pdl@eelv.fr)

Grille de cotisation

Cette grille de cotisation présente le niveau de cotisation attendue en fonction de votre revenu mensuel.

Les niveaux de cotisation présentés ci-dessous sont indicatifs, et laissent la possibilité à chacun, chacune, de tenir compte de sa situation personnelle, familiale et sociale du moment.

La cotisation est à prix libre à partir de 1 € par an.

Revenu mensuel	Cotisation annuelle
cotisation solidaire	Entre 1 € et 35 €
< 1 200 €..	36 €
1 200 €	55 €
1 300 €	80 €
1 400 €	100 €
1 600 €	120 €
1 800 €	160 €
2 000 €	200 €
2 300 €	230 €
2 500 €	250 €
2 800 €	300 €
> 3 000 €	Cotisation annuelle correspondant au moins à 0,8 % de votre revenu annuel

Paiement par prélèvement automatique

Si la cotisation était déjà réglée par prélèvement automatique en 2024, il suffit de nous indiquer le montant à prélever pour 2025 à l'aide de la grille de cotisation.

Pour mettre en place un nouveau prélèvement automatique, il est nécessaire de remplir un mandat de prélèvement (joint) accompagné d'un RIB (avec mentions IBAN+BIC). Le paiement échelonné est possible, il suffit de nous préciser à quelle fréquence procéder aux prélèvements (mensuel, trimestriel, semestriel).

Merci de renvoyer l'ensemble des documents à notre adresse à Nantes indiquée en bas de cette page.

